

Insee Dossier

Corse



N° 11

Octobre 2018

Portrait des 19 intercommunalités de Corse

Ajaccio, le 18 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans ce dossier, l'Insee Corse dresse un portrait de chaque EPCI de l'île au travers une courte analyse et des cartes, tableaux et graphiques sur la situation géographique, la population, la composition des ménages, l'habitat, l'activité, l'emploi et les niveaux de vie, le tissu productif ainsi que les équipements et l'offre touristique.

Dans le cadre de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), une nouvelle cartographie des intercommunalités est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. Sur l'ensemble du territoire de Corse, cela se traduit par la création de 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : deux communautés d'agglomération (CA) et 17 communautés de communes (CC). Cette refonte réduit le nombre d'EPCI qui était de 27 auparavant ; huit intercommunalités ont gardé leurs délimitations antérieures. Ces modifications sont principalement dues à la taille minimum demandée par la loi : 15 000 habitants, avec une dérogation à 5 000 pour les territoires montagneux. La Corse étant une « montagne dans la mer », seuls quatre EPCI dépassent les 15 000 résidents : les deux CA du Pays Ajaccien et de Bastia ainsi que les CC de Marana-Golo et du Sud Corse.

EMBARGO : jeudi 18 octobre - 12h

Accéder à l'intégralité de la publication :

[Insee Dossier Corse, n°11 : Portrait des 19 intercommunalités de Corse](#)

L'unité de communication : communication-corse@insee.fr